

» citaient l'exécution, à laquelle s'opposa l'évêque de Cambrai, comme prince de l'Empire), fut celui-ci : que les évêques auroient entrée aux états en qualité d'abbés, et y pourroient défendre ses intérêts, tandis que les abbés religieux se laissoient mener par les autres. » — Il lui rappelle aussi que le moine qui fut élu en dernier lieu abbé de Saint-Bernard prêchait publiquement le luthéranisme, et qu'il se maria : ce qui l'engagea à prendre la fuite lors de l'arrivée du duc d'Albe (1).

Liasse 907.

783. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Bordey, son cousin, écrite de Rome, le 13 août 1568.* «... Quant au prince d'Espinoy (2), selon les termes qu'il tenoit icy, il se veult faire si grand, que l'on n'y arriveroit point avec une picque : mais ce n'est pas tout de commancer si hault, le point est de suyvre sans se destruyre, et j'en ay veu de plus riches venir tost au bout et descheoir grandement en première fauste; mais les saiges veullent plustôt faire peu de commencement et croistre, que de diminuer ce que l'on a commencé. S'il tient là la trongne qu'il tenoit icy, je me doute que peu de gens le suyront là, car ce n'est pas ce que les pays de par delà veullent. »

Secrétaireries provinciales, registre n° 2552, fol. 158.

784. *Lettre de don Juan de Cúñiga au Roi, écrite de Rome, le 13 août 1568.* « Le 4 de ce mois, arriva ici le courrier que le duc d'Albe m'avait expédié, avec l'avis de l'affaire de Frise : quoique le pape fût déjà au lit, je lui envoyai de suite la lettre que le duc lui écrivait, et celle qu'il m'avait adressée aussi. S. S. se réjouit beaucoup de la victoire que Dieu a donnée à V. M., et, cette nuit-là même, elle ordonna qu'il y eût, le lendemain matin, une procession à laquelle elle assista à pied, revêtue de ses habits pontificaux, avec tous les cardinaux, jusqu'à la Minerve, où le cardinal Alexandrin dit la messe. Le jour suivant,

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXXXVI.

(2) Pierre de Melun, prince d'Epinoy. Après les événements de 1576, il embrassa chaudement le parti des états, qui le firent gouverneur et grand bailli de Tournay et Tournais, et, en 1579, *superintendant* général des ville de Valenciennes, citadelles de Cambrai, Landrecies, Bouchain et pays à l'environ. Après la réduction des Pays-Bas méridionaux sous l'autorité de Philippe II, il se retira en France, où il mourut.

» elle se rendit de la même manière au Saint-Esprit, et, le troisième jour, à Saint-
 » Jacques des Espagnols. Les trois jours, il y a eu illumination au château
 » Saint-Ange. — Je crois que la satisfaction que le saint-père éprouvait inté-
 » rieurement était plus grande encore que celle qu'il manifestait par ces démon-
 » strations, car de ma vie je ne vis homme si content que lui, lorsque j'allai lui
 » baiser les pieds pour l'en remercier. Il ne cessait de bénir V. M., et d'exalter
 » le duc d'Albe, disant qu'il espérait en Dieu que V. M. mettrait en bon ordre
 » non-seulement les affaires des Pays-Bas, mais celles de la religion. Je l'assurai
 » qu'il en serait ainsi, pourvu qu'il aidât V. M. Il me répondit qu'il le désirait,
 » et qu'il voulait donner à V. M. jusqu'aux calices des églises, et tout ce
 » qu'en bonne conscience il pourrait lui donner. » — L'ambassadeur dit plus
 » loin : « S. S., comme je l'ai déjà fait connaître à V. M., ne prend conseil, si ce
 » n'est avec une extrême réserve, d'aucun cardinal, ni d'aucune autre des per-
 » sonnes qu'elle a près d'elle (1). »

Liasse 906.

785. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Gabriel de Çayas, écrite de Bois-le-Duc, le 22 août 1568.* Albornoz lui a montré la lettre de Çayas. A vrai dire, cela lui a cassé les bras, de voir qu'il y a certaines personnes auprès du Roi, qui veulent le faire sauter par la fenêtre (2), comme en effet il sautera, si l'on ne lui envoie un successeur; car c'est une chose exorbitante (3) que de tenir par force un homme de son âge dans un pays dont le climat est si contraire à sa santé, à moins qu'on ne veuille lui abréger la vie. D'ailleurs, il lui devient impossible de supporter les fatigues d'un tel gouvernement, et le service du Roi pourrait en souffrir.

Liasse 541.

786. *Lettre du baron de Dietrichstein, ambassadeur de Maximilien II, au Roi, écrite de Madrid, le 23 août 1568.* Il lui remet copie d'une lettre que l'Empereur a écrite au duc d'Albe (4), touchant les menaces que celui-ci a faites à

(1) *Su Santidad esta tan recatado de recibir consejo de ningun cardinal, ni aun de otra persona de las que tiene cabe sy, como he dicho á V. M.*

(2) *Saltar por la ventana.*

(3) *Es fuerte cosa.*

(4) La lettre de l'Empereur au duc d'Albe est du 22 juillet. Il s'y plaint de ses procédés envers

l'archevêque de Trèves. — Il lui rappelle à ce sujet ce que l'Empereur a toujours craint de la sévérité et rigueur avec laquelle le duc procédait en Flandre, et l'exaspération qu'il a toujours dit que cela causerait non-seulement dans les esprits des naturels, mais parmi toute l'Allemagne, comme cela se voit depuis les exécutions qui se sont faites, et principalement celles des comtes d'Egmont et de Hornes. — Si le duc ne voulait tenir aucun compte des amicales remontrances de l'Empereur quant aux choses de Flandre, S. M. I. se flattait au moins qu'il n'entreprendrait pas sur les droits de l'Empire. — Elle a d'autant plus de motifs de se plaindre de la conduite du duc, qu'elle se voit accusée, en Allemagne, de consentir à la destruction des Pays-Bas, qui sont des membres principaux de l'Empire. — Dietrichstein est donc chargé par l'Empereur de demander au Roi qu'il veuille donner des ordres pour qu'on abandonne la voie de sévérité suivie jusqu'ici aux Pays-Bas, qu'on y use envers les sujets de bénignité et de clémence, et que l'on ne trouble pas les relations de bon voisinage avec les États de l'Empire. — En ce qui touche le prince d'Orange, l'Empereur trouve qu'il est fort appuyé, et que chaque jour ses affaires s'améliorent. L'électeur de Saxe s'est déclaré son allié, et fait tout son possible pour entraîner d'autres princes dans son parti. La mort des comtes d'Egmont et de Hornes, et ce qui s'est passé avec l'électeur de Trèves, servent merveilleusement ses desseins. — Dietrichstein demande, en vertu des ordres exprès de l'Empereur, que le Roi rende à la comtesse d'Egmont les biens de son mari : tous les princes de l'Empire ont supplié S. M. I. d'intercéder à cet effet. Le Roi, en ayant égard à sa prière, montrera qu'il désire lui complaire.

L'asse 638.

787. *Lettre du Roi au licencié Salazar, alcade de sa maison, écrite de l'Escurial, le 25 août 1568.* Il a reçu les informations que Salazar a prises, et les sentences qu'il a formées contre les auteurs du projet de fuite de Montigny. — Quant à Philippe de Pombreul, majordome de ce seigneur, Artus de Mentro, son chambrier, Antoine Brandolu, son secrétaire, et Jean Hannovio, Polonais, il les condamnera à mort. Il ne les fera point exécuter, mais il les retiendra en prison, car ils peuvent servir à la vérification de quelque point

l'archevêque de Trèves, ainsi que de la lettre dure et véhémence qu'il a écrite au duc de Clèves, et il l'engage à se conduire avec plus de circonspection dans le gouvernement des Pays-Bas.

du procès de Montigny lui-même : ils ont d'ailleurs une sorte d'excuse, puisqu'ils ont agi pour le service de leur maître.— D'autres, qui étaient Espagnols, doivent être condamnés à mort, où aux galères, et l'exécution s'ensuivre.

Liasse 539.

788. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Maestricht, le 1^{er} septembre 1568.* Le duc recommande de nouveau au Roi la comtesse d'Egmont et ses enfants : s'il ne leur avait pas donné quelque argent, ils mourraient de faim. — Il demande pour Vargus une place au conseil royal de Castille.

Liasse 539.

789. *Lettre du comte Pierre-Ernest de Mansfelt au Roi, écrite de Luxembourg, le 11 septembre 1568.* Il fait de longues plaintes de l'oubli dans lequel le Roi le laisse, quoique ses nécessités soient des plus urgentes. — Il retrace, à cette occasion, ses longs et fidèles services, « estant, dit-il, devenu blanc de poil » et povre en ycelluy (iceux), employé sa jeunesse passé trente ans, et fait tout » ce que le plus fidel peut ou doibt faire; voyant non-seulement son patri- » moine, mais aussy toute la maison de Mansfelt comme perdue et abandonnée, etc. (1). » (Franç.)

Liasse 538.

790. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite du camp près de Maestricht, le 18 septembre 1568.* Il se plaint beaucoup au Roi de la conduite de l'Empereur (2).

Liasse 539.

791. *Recueil sommaire de tout ce que les six Électeurs ensemble, et, depuis, quelques-uns d'eux en particulier, et d'autres princes d'Allemagne, firent proposer verbalement à l'Empereur, le 22 septembre.... (1568), et qu'ils renouvelèrent par écrit.* — Ils remerciaient premièrement l'Empereur des instances qu'il n'avait cessé de faire auprès du Roi catholique, pour qu'il modérât l'acerbe gouvernement et les afflictions intolérables que ses vassaux et sujets des Pays-Bas avaient soufferts. — Ils s'étonnaient que le Roi n'y eût pas déjà pourvu, et

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXXXVII.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXXXVIII.

que les affaires empirassent au contraire chaque jour dans ces provinces, au point que non-seulement des gens de guerre étrangers avaient été amenés en Allemagne, mais que plusieurs membres de l'Empire avaient été molestés. — Ils rappelaient à l'Empereur avec combien de rigueur et d'âpreté le duc d'Albe, aidé de son armée d'Espagnols, avait traité les Pays-Bas; comme il les avait détruits; avec quelle cruauté il y avait versé le sang chrétien, procédant avec une rigueur inouïe non-seulement contre les seigneurs les plus illustres, mais contre les personnes de tout état. — Ils disaient que, malgré les assurances, données par le Roi, que le duc d'Albe avait pour mission de châtier ceux qui s'étaient révoltés contre lui aux Pays-Bas et non d'y établir l'inquisition, celle-ci y avait été mise en vigueur, ainsi que le concile de Trente : de manière qu'ils se trouvaient privés du bénéfice de la paix publique et de religion établie en Allemagne, quoiqu'ils en dussent jouir, à cause de leur incorporation à l'Empire. — Ils soutenaient que la basse Allemagne devait être de la même condition que l'Allemagne supérieure. — Ils faisaient observer que le prince d'Orange et le comte de Hornes, bien que vassaux du Saint-Empire, avaient été dépossédés de leurs États, terres et seigneuries. — Ils représentaient ensuite le tort qu'avaient causé aux États de l'Allemagne, et principalement à ceux du Rhin, les troubles des Pays-Bas, par la cessation, qui en était résultée, du grand commerce que lesdits États faisaient avec ces provinces. — En conséquence, les Électeurs et princes de l'Empire exhortaient vivement l'Empereur, comme chef suprême et seigneur de la nation allemande, à considérer mûrement toutes ces choses; à regarder d'un œil bénin les calamités et afflictions des barons, seigneurs, nobles et autres vassaux et sujets de la basse Allemagne; à les prendre en sa protection; à employer tous les moyens possibles pour que S. M. C. et les nouveaux officiers qu'il avait aux Pays-Bas connussent que S. M. I. et les Électeurs et princes de l'Empire avaient cette affaire à cœur, et afin qu'il fût évident pour tout le monde que S. M. I. et les princes de l'Empire étaient étroitement unis pour la conservation de la patrie et de la tranquillité publique. A cet effet, ils mettaient entre les mains de S. M. I. leurs États, leurs fortunes et leurs vies, prêts à les sacrifier, pour que ces provinces fussent remises en leur ancienne prospérité, délivrées des soldats étrangers, et ne fussent plus tyrannisées, contrairement à la paix de religion, à leurs privilèges, droits et immunités. — Ils concluaient, en demandant qu'il fût avisé aux moyens de rappeler

les soldats allemands qui avaient pris du service dans l'armée espagnole.

Liasse 662.

792. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 24 septembre 1568.* Il seconde le duc d'Albe dans toutes les occasions qui s'en présentent, et celui-ci traite les affaires de manière et avec tant de prudence que le Roi peut bien se reposer sur lui (1). — Granvelle ne craint rien de l'entreprise du prince d'Orange. Il ne voit, parmi tous ceux qui le suivent, aucune tête capable de mener à bien une chose de si grand poids; la sienne l'est encore moins, selon la connaissance que Granvelle a pu acquérir de lui, dans les rapports qu'ils ont eus (2). — Il est arrivé à Rome quelqu'un envoyé par les abbés de Brabant pour l'affaire des désunions : il avait des lettres pour madame de Parme; mais cette princesse n'a pas voulu en écrire au pape; seulement elle a remis à l'envoyé une lettre pour Granvelle, où elle lui dit de faire ce qu'il jugera convenable au service du Roi. — Il a très-bien reçu cet envoyé; mais il lui a fait connaître que, les choses ayant beaucoup changé depuis son départ des Pays-Bas, il devait, avant de s'occuper de l'objet de sa mission, en référer au duc d'Albe. — Le pape ne paraît nullement disposé à révoquer l'union des abbayes, qu'il a proposée comme cardinal député.

Liasse 906.

793. *Sommaire de la réponse que l'Empereur donna aux ambassadeurs des Électeurs et aux autres princes de l'Empire, le 1^{er} octobre 1568.* Dans cette réponse, l'Empereur se borne à assurer les princes de l'Empire qu'il n'a cessé de prendre à cœur les choses qu'ils lui ont représentées, et que, pour en traiter avec le Roi, il a résolu d'envoyer son propre frère, l'archiduc Charles, en Espagne.

Liasse 662.

794. *Instruction du duc d'Albe à Hernando Delgadillo, envoyé à Rome, faite à Maestricht, le 9 octobre 1568.* Le duc y rappelle d'abord ce qui s'est passé relativement aux évêchés de Brabant. Paul IV, d'accord avec le Roi, résolut d'ériger un archevêché à Malines, et deux évêchés en Brabant : l'un à Anvers,

(1) *Y él lo tracta de manera y con tanta prudencia, que V. M. puede muy bien descansar.*

(2) *Y menos la suya, que la de otros, segun la plática que dél tengo y he podido conoscer.*

l'autre à Bois-le-Duc. La dot de l'archevêque devait être de 5,000 écus, celle des deux évêques de 3,000, et elles devaient être prélevées sur le produit des dîmes. L'exécution de ces dispositions rencontra beaucoup de difficultés, et il parut plus convenable d'incorporer des abbayes auxdits évêchés. Paul IV mourut sur ces entrefaites. Pie IV, qui lui succéda, approuva l'incorporation; il assigna pour dot : à l'archevêché de Malines, l'abbaye d'Afflighem; à l'évêché d'Anvers, celle de Saint-Bernard; à l'évêché de Bois-le-Duc, celle de Tongerlo. Les états et les abbés de Brabant élevèrent de vives réclamations contre cet arrangement, et le Roi consentit qu'il n'y eût qu'un archevêché à Malines, et un évêché à Bois-le-Duc, entre lesquels se répartirait le diocèse d'Anvers : moyennant quoi, les prélats s'obligèrent à payer, chaque année, 8,000 florins, moitié de la dot primitive de l'archevêque et de l'évêque. Le Roi signa dans ce sens un acte qui fut délivré auxdits prélats, et il nomma aux abbayes vacantes de Tongerlo, d'Afflighem et de Saint-Bernard. Il s'obligea à obtenir du pape, dans le délai d'un an, la désunion des abbayes incorporées, et l'extinction de l'évêché d'Anvers. Les événements qui survinrent empêchèrent la réalisation de cet accord : les abbés de Brabant, d'ailleurs, y contrevinrent, en présentant avec les autres états une requête à Madame, pour qu'il n'y eût qu'un évêché en Brabant, qui serait fixé à Louvain. Maintenant que l'ordre a été rétabli dans le pays, les abbés de Brabant font des instances pour que le Roi nomme à l'abbaye de Saint-Bernard (l'abbé ayant quitté sa communauté et s'étant marié), et qu'il sollicite de Sa Sainteté la confirmation dudit accord : mais il en résulterait un trop grand préjudice pour le bien de la religion et le but qu'on s'est proposé en instituant les nouveaux évêchés. Le Roi désire donc que Sa Sainteté elle-même annule cet accord. Pour cela, en même temps que le duc a offert aux états et aux prélats de Brabant de donner une lettre de recommandation à la personne qu'ils enverront à Rome, afin de solliciter la confirmation de leur concordat avec le Roi, il a résolu d'y envoyer de son côté le secrétaire Hernando Delgadillo, à l'effet de traverser leurs démarches. Celui-ci traitera cette affaire avec le cardinal de Granvelle, le grand commandeur de Castille et don Juan de Cúñiga, son frère; il les verra avec tout le secret possible, pour ne pas éveiller les soupçons. Il représentera que les abbés d'Afflighem et de Tongerlo, quoiqu'étant nommés par le Roi, exerçant l'administration de ces abbayes et siégeant aux états, ne peuvent être tenus pour vrais abbés, puisqu'ils n'ont pas leur confirmation du siège apostolique; qu'on pourrait

en faire des prévôts chargés de l'administration des biens, de laquelle ils rendraient compte aux évêques.

Liasse 540.

795. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 12 octobre 1568.* D'après les lettres qu'il a reçues de Flandre, en date du 20 septembre, le prince d'Orange avec son camp était à trois lieues en avant de Cologne, vers Maestricht. Il se trouvait arrêté par trois causes : par la crainte qu'inspirait à ses gens l'armée du duc d'Albe, par la difficulté de se procurer des vivres, et par une mutinerie de ses troupes. Il y a eu aussi, entre les Gascons et les Allemands de son armée, un conflit qui a coûté la vie à une centaine d'hommes, et, entre autres, selon qu'on lui écrit d'Anvers, à Hames, Toison d'Or, que le prince avait fait général de son artillerie. On dit même que le prince, ayant voulu séparer les deux partis, a été légèrement blessé d'un coup d'arquebuse. Son armée est moins considérable qu'on ne l'avait annoncé; il n'a pas plus de 7,500 chevaux et 15,000 fantassins. — Dans les lettres qu'il a écrites à plusieurs princes de l'Empire, il déclare qu'il va chercher le duc d'Albe. — Le cardinal a vu une lettre du prince à l'Empereur, écrite en allemand, en réponse au mandement de S. M. I. qui lui défendait de lever des gens de guerre, et une autre bien longue, aussi en allemand, qu'il a écrite à l'électeur palatin. Dans ces écrits, il traite fort mal le duc d'Albe, et n'oublie pas le cardinal; mais c'est surtout dans un écrit français, publié au mois de juin (1), et qui vient seulement de lui parvenir, que le cardinal est attaqué. — Granvelle ne répondra pas : cela fera encore plus enrager le prince (2). — Il croit inutile de se disculper auprès du Roi, puisque S. M. connaît, mieux que personne, la fausseté des imputations dirigées contre lui. Si cependant elle désirait quelques explications, il est prêt à les lui donner. — « A V. M. seule, dit-il, je prétends devoir rendre compte de » mes actions. Je voudrais me trouver en sa présence avec ledit prince, pour » lui faire confesser la fin que lui et ses adhérents poursuivaient, et que le » motif pour lequel il ne voulut accepter la charge des finances fut d'ôter à » celle-ci l'administration des aides, afin de mettre V. M. dans l'embarras, et » qu'il n'offrit si souvent de se démettre du poste de conseiller d'État et des gou-

(1) Granvelle fait probablement allusion ici à la *Justification* du prince.

(2) *Esto le hará mas rabiar, que no si respondiéndolo se diese materia de escribir de nuevo.*

» vernements qu'il tenait de V. M., que parce qu'il pensait qu'elle n'oserait
 » accepter cette démission (1). » — « Cette manière de publier des écrits,
 » continue Granvelle, n'est pas, à mon avis, le fait d'hommes de guerre, mais
 » celui de gens sans courage. Il en est de même des démarches faites pour
 » engager l'Empire à envoyer une ambassade à V. M. et au duc d'Albe; et
 » je tiens pour certain que tout cela s'en ira bientôt en fumée, et que le prince
 » achèvera de perdre tout crédit non-seulement en Allemagne, mais aux Pays-
 » Bas (2). »

Liasse 907.

796. *Lettre du cardinal de Granvelle à madame de Straelen (3) et aux seigneurs Jean et Gossuin de Straelen, ses bons amis, écrite de Rome, le 13 octobre 1568.* Il a reçu la lettre qu'ils lui ont écrite conjointement, pour lui recommander le seigneur de Straelen, leur mari, frère et père. — Il a grande compassion de l'extrémité où celui-ci se trouve. — Il oublie volontiers tout ce que le seigneur de Straelen a fait contre lui, quoiqu'il n'y eût donné occasion. — Pour le leur prouver, il écrit cette nuit même au Roi, ainsi qu'au duc d'Albe, en faveur du prisonnier. — Ce serait pour lui un singulier plaisir de voir ses démarches couronnées de succès : « car, leur dit-il en terminant, je ne voudroie
 » faire ce que l'on a fait en mon endroit, mais plustost rendre le bien pour le
 » mal (4). » (Franc.)

Secrétaires provinciales, registre n° 2532, fol. 143 v°.

797. *Instruction de l'Empereur pour l'archiduc Charles, son frère, qu'il*

(1) *A ella sola pretendo dever dar cuenta de mis acciones, y querria hallarme en presencia de V. M. con el dicho príncipe, para que nos oyese entrambos, por ver si yo le haria confesar á que fin él y sus sequaces pretendian, y que la causa porque no quisó aceptar el cargo de las finanzas, fue porque quisó privar estas de la administracion de las ayudas, por poner V. M. en necesidad, y que lo que escriuia tantas vezes de dejar el lugar del consejo de Estado, y los gobiernos que tenia de V. M., era porque pensó que no lo osaria V. M. aceptar...*

(2) *Esta manera de publicar escriptos no es, á mi parecer, de guerreros, sino de gente flaca, y assi mismo en haver procurado la embaxada que digo, y tengo por cierto que brevemente caerá todo esto en fumo, y que acabará de perder crédito no solo en Alemania, mas aun en Flandes.*

(3) Mentia Van Straelen, épouse d'Antoine Van Straelen, ex-bourgmestre d'Anvers.

(4) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CLXXXIX.

envoie en Espagne, donnée à Vienne, le 21 octobre 1568 (1). Cette instruction est d'une grande étendue; en voici la substance. L'Empereur rappelle d'abord les exhortations qu'il a adressées au Roi et au duc d'Albe, à différentes reprises, depuis 1566, sur le système de gouvernement suivi dans les Pays-Bas. Il dit ensuite les instances qu'ont faites auprès de lui les Électeurs et princes de l'Empire, et l'ambassade qu'ils lui ont envoyée en dernier lieu, afin que, par son intervention, ces provinces fussent délivrées du régime tyrannique sous lequel elles gémissent. C'est alors qu'il a délégué des commissaires spéciaux vers le duc d'Albe et le prince d'Orange, pour les engager à conclure une suspension d'armes. Il fait observer que le grand nombre de gens de guerre qu'a rassemblé le prince, montre qu'il a trouvé en Allemagne un appui considérable, et que, dans ces circonstances, il lui eût été impossible de décerner un ban contre ledit prince, comme le duc le demandait. — En conséquence de ce qui précède, l'archiduc communiquera au Roi la proposition que les princes d'Allemagne ont faite à l'Empereur (2) : il lui demandera de consentir à la réconciliation du prince d'Orange, à des conditions tolérables; de remplacer la rigueur, dans le gouvernement des Pays-Bas, par la douceur et la clémence; de s'en remettre à l'Empereur du soin de conclure le traité de pacification et de réconciliation; de rappeler les gens de guerre étrangers qui sont aux Pays-Bas; d'approuver les ambassades que l'Empereur a envoyées au duc d'Albe et au prince d'Orange; de donner ordre au duc qu'il se montre facile dans la négociation de la suspension d'armes, etc. — L'Empereur s'appuie, entre autres, pour justifier son intervention dans les affaires des Pays-Bas, sur ce que la plupart de ces provinces sont tenues en fief de lui et de l'Empire. (*Trad. espagn. de l'alle.*)

Liasse 662.

798. *Lettre de l'Empereur au duc d'Albe, écrite de Vienne, le 22 octobre 1568.* Malgré toutes les raisons représentées par le duc dans la lettre de main propre qu'il lui a adressée, il ne peut suspendre l'ambassade qu'il a résolu d'envoyer au Roi, ni celles qui sont destinées au duc lui-même et au prince d'Orange. (Le duc lui avait dit que cette ambassade causerait au Roi une gran-

(1) Cette instruction a été publiée textuellement par Cabrera, *Historia de Felipe II*, p. 518 et suiv.

(2) Voy. ci-dessus, p. 38-40.